

LETTRE A UN SECRÉTAIRE DE SYNDICAT...

Mon cher camarade,

Ainsi que je l'ai annoncé à la fin de mon intervention, lors de l'Assemblée Générale du syndicat, le 24 juin dernier, je t'adresse ce courrier afin de préciser quelque peu ma pensée. En effet, une seule A.G. du syndicat, en fin de conflit n'a pas permis que chacun puisse s'exprimer avec suffisamment de temps, d'autant qu'il n'y a pas eu de second tour de parole. Or, nous vivons une période qui nécessite que les adhérents, les militants, aient tout loisir d'échanger, de confronter leurs analyses et leurs opinions, face à l'offensive antisociale de grande envergure que nous subissons. Jamais (si j'excepte Vichy) notre syndicalisme n'a été, dans son essence même, remis en cause avec autant de persévérance que depuis quelques années. Il est vrai, qu'en assistant comme observateur à pas mal d'assemblées générales d'autres syndicats de l'U.D. en grève, étant présent à toutes les manifestations F.O. et écoutant les militants dans les réunions du comité général de l'U.D., participant à de nombreuses discussions, lisant attentivement les circulaires des Fédérations F.O., de la Confédération ainsi que «*F.O.-HEBDO*», j'ai pu largement compenser les carences du syndicat auquel j'appartiens pour appréhender le mieux possible la situation et comprendre ce que resentaient et formulaient les camarades.

C'est pourquoi ma première affirmation est pour dire à nouveau les vifs regrets que j'éprouve en constatant l'absence quasi-totale du syndicat dans cette action de la classe ouvrière, mais aussi la colère ressentie, car non seulement le syndicat s'est abstenu en tant que tel d'y participer, mais il l'a condamnée publiquement, suivant en cela les consignes fédérales. Il faut avoir une bonne dose de patience pour lire jusqu'au bout la circulaire du 4.08.03! Dénoncer les «*pratiques stalinienne*s» dans la confédération, sans apporter le moindre petit bout de début de preuve (et pour cause) est un procédé indigne de militants ouvriers. Ce n'est pas un procédé anodin. Il ne s'agit pas d'un écart de langage spontané comme nous pouvons tous en avoir dans le feu d'une discussion: il s'agit d'un texte écrit, sur lequel on réfléchit, pour lequel on pèse chaque mot surtout dans une période comme celle-ci. Je remercie d'ailleurs pour sa franchise le secrétaire fédéral présent ce jour là, qui dans son intervention a indiqué qu'il «*assume, persiste et signe*».

Moi aussi, je persiste et signe. Je n'accepte pas, je n'accepterai jamais que l'on banalise l'expression «*stalinien*». Le stalinisme, cette vérole du mouvement ouvrier est responsable de l'horrible déviation politique qui assassina la révolution russe, il est responsable (avec d'autres) de la défaite de l'Espagne républicaine, antifasciste, révolutionnaire, en 1936-39, de Budapest en 1956, de Prague en 1968, il est directement responsable de toutes les divisions du mouvement ouvrier et syndical. La liste est longue! Les secrétaires fédéraux, et, bien entendu, le secrétaire général, savent tout cela. J'ai donc tendance à penser (tendance lourde) que l'utilisation de telles méthodes est peut-être liée à la proximité du congrès confédéral et qu'il convient à ceux qui ont vocation de «*C.F.D. Tiser*» la Confédération d'utiliser de tels grossiers amalgames contre tous ceux qui veulent que la C.G.T.F.O. ne se recentre pas, qu'elle conserve intacte sa conception d'indépendance pour continuer à pratiquer son réformisme, c'est-à-dire qu'elle refuse toute forme d'intégration, de simple accompagnement de décisions économiques et sociales des gouvernements, de collaboration active avec ceux-ci pour leur réalisation, en bonne application du principe de subsidiarité, ce principe totalitaire d'organisation de la société.

Il est vrai qu'en la matière, notre camarade Michel HUC, secrétaire général, sait de quoi il parle, même s'il nous en parle mal en transformant les réalités, comme il le fit, en 1992, dans un éditorial de la «*Métallurgie Syndicaliste*», en pleine campagne référendaire pour le traité de Maastricht ! (Document joint). Vouloir nous faire prendre «*le principe de subsidiarité*» pour «*le fédéralisme syndical*», alors qu'il en est très exactement le contraire...Il faut le faire! Publier, à cette époque, un pareil texte dans l'organe officiel de la fédération, c'était indiscutablement un acte politique de grande signification, dans la mesure où c'est sur cette notion de «*subsidiarité*», base de la doctrine sociale de l'Église, qu'est construit le traité de Maastricht.

Il est également vrai qu'aujourd'hui Michel HUC et ses amis ont de quoi être satisfaits. Ils ont (pour l'instant, car il peut y avoir des lendemains) gagné sur ce terrain: le principe de subsidiarité a été explicitement revendiqué par le Premier Ministre actuel dans son exposé des motifs du projet de révision constitutionnelle. Il est désormais inclus dans la constitution française après le vote scandaleux du Parlement français le 17 mars 2002. Il est également inscrit dans le projet de constitution européenne, à la grande satisfaction de Jacques Delors et à la non moins grande satisfaction de la C.E.S. qui se félicite d'avoir obtenu gain de cause sur sa revendication! Cette construction politique de la subsidiarité entraîne en toute logique (elle est faite, entre autre, pour ça) la transformation de la nature même du mouvement syndical, de son rôle dans la société (Société toujours divisée en classes sociales aux intérêts antagonistes).

Je pourrais remonter très loin dans notre histoire syndicale pour illustrer ce propos. Mais le conflit de fin 1995 (au cours duquel j'avais déjà noté les hésitations de quelques camarades) fut très révélateur, au-delà de l'aspect purement financier de la gestion de la Sécurité Sociale, il s'agissait bien de transformer les organisations syndicales en simples délégataires de l'État dans les conseils d'administration des C.P.A.M. et dans celui de la C.N.A.M., d'en faire des «*subsidiaries*». Ce qui signifie que prétendre maintenir, à ce moment là, une candidature F.O. à la présidence de la C.N.A.M. n'était pas une question secondaire mais bien fondamentale. La décision prise, largement ratifiée par le congrès confédéral de 1996, fut la bonne, car la règle essentielle, toujours et dans tous les cas, c'est de préserver l'indépendance de la confédération vis-à-vis de l'État. Or, nous sommes aujourd'hui, et certainement avec plus d'acuité qu'il y a huit ans, placés devant la même situation: un gouvernement décide (sur injonction des instances politiques européennes) une transformation radicale de notre système de retraite: il ne nous propose même pas de négocier. Sous couvert de «*concertations*», de «*consultations*», il nous dit: «*Voilà ce que j'ai décidé et qui sera appliqué, que je vous demande d'approuver, car il n'y a pas d'autres solutions*».

Donner son accord à ce projet destructeur, se contenter de proposer quelques aménagements à la marge mais qui ne changent rien sur le fond, c'est s'en porter garant devant les salariés! C'est, d'interlocuteurs que nous sommes, nous transformer en partenaires, c'est-à-dire jouer dans le même camp. Au-delà de l'immense recul social pour la classe ouvrière toute entière, c'est accepter comme inéluctable la méthode gouvernementale et patronale d'encadrement strict de l'organisation syndicale dont la seule «*liberté*» serait désormais, en toute subsidiarité, d'être fidèle exécutrice et accompagnatrice des projets décidés à Bruxelles. C'est inacceptable pour la C.G.T.F.O. dont la raison d'exister est justement de permettre à la classe ouvrière et à l'ensemble des salariés de s'organiser en indépendance totale par rapport à l'État:

«...considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance!».

Cet extrait du préambule des statuts confédéraux, voté lors du congrès constitutif de la confédération en 1948, s'oppose radicalement à ceux qui tentent de dévoyer l'organisation. C'est en oubliant ce principe que «*nous perdrons notre âme*» (pour employer l'expression d'un camarade métallo, à un comité général de l'U.D.) et non pas en participant aux actions qui se développaient, en les impulsant et en tentant de les organiser, en essayant de les généraliser.

En ce sens, l'idée de grève générale interprofessionnelle lancée par plusieurs syndicats, Fédérations, Unions Départementales, reprise par des milliers, voire des centaines de milliers de manifestants et de grévistes, proposée enfin par la Confédération à Marseille, était une idée juste traduisant une claire compréhension de la situation, à savoir, que face à l'ampleur de l'attaque, seul un mouvement, lui aussi de très grande ampleur, serait de nature à faire reculer gouvernement et MEDEF. Cette volonté de généralisation en tant que stratégie réaliste s'opposait directement aux manifestations à répétition, aux «*temps forts*» (comparables à ce qu'on appelait autrefois les grèves tournantes) aux pétitions, aux «*piques-niques revendicatifs*» que l'appareil politique qui dirige la C.G.T. s'est évertué à véhiculer.

La généralisation de la grève n'a pas eu lieu. Il n'y a pas eu d'explosion sociale d'envergure, de déferlement, de débordement comme à d'autres périodes de notre histoire. Les raisons en sont multiples et diverses: on évoque la précarité, l'incertitude, le chômage, notamment pour le secteur privé. Sans doute! Ce sont des faits que l'on ne peut ignorer. On dit aussi...que l'abstention massive des salariés dans les consultations électorales se traduit également, pour une part, dans l'action sociale, syndicale, on oppose le privé au public, les fonctionnaires seraient des privilégiés... etc... Nous savons bien, aussi, par expérience, qu'il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton pour que la classe ouvrière, obéissant au doigt et à l'œil à des décisions de sommets, se mette en grève générale. Mais le fait que des dizaines, voire des centaines de milliers de manifestants, demandant à leurs organisations syndicales de s'engager résolument, n'aient eu comme

seule réponse qu'un non catégorique de la C.G.T. et tardivement, une proposition positive de la C.G.T.F.O., a, sans aucun doute, largement contribué à la non généralisation. Certes, je ne néglige pas, loin s'en faut, l'argument consistant à dire, pour la C.G.T.F.O.: «*seuls, nous ne pouvons pas*». C'est une réalité, mais qui donne la mesure de l'immensité du chantier que nous avons devant nous. Et qui donne aussi la mesure de la contradiction (et des difficultés qui en découlent) de proposer l'unité d'action à une organisation dont nous savons qu'elle est totalement opposée aux revendications que nous postons; la C.G.T. (tout au moins l'appareil qui la dirige) a complètement basculé dans le cap de l'intégration, aux côtés de la C.F.D.T. C'est sans doute pour cela et parce que bonne élève de la C.E.S., dont elle approuve le programme d'asservissement (que la Confédération a eu raison de ne pas voter au dernier congrès et qui est une exigence de la *Banque Centrale Européenne*) qu'elle a reçu les félicitations publiques du gouvernement pour son attitude au cours du mouvement.

Mon cher camarade, nous serons en permanence de plus en plus confrontés aux situations qui mettent directement en cause (et pas seulement théoriquement) notre indépendance. Dans ces conditions, les accords collectifs d'entreprises obtenus grâce à la pratique conventionnelle qui est la nôtre, ne doivent pas exonérer les camarades de leur participation active aux mouvements d'ensemble de la classe ouvrière, surtout lorsqu'il est question des problèmes qui nous concernent tous et qu'il s'agit j'y insiste, de notre indépendance par rapport à l'État.

Le syndicalisme (le nôtre) n'est pas circonscrit dans l'entreprise, c'est pour cela qu'il est confédéré. C'est ce qu'ont compris, parmi d'autres, les personnels F.O. de l'Éducation Nationale qui ont lutté contre les mesures de décentralisation, non pas seulement parce qu'elles portent atteinte à leurs intérêts corporatifs immédiats, mais parce qu'elles sont les conséquences du «*détricotage*» de la République imposé par les lois de décentralisation et de régionalisation. A cette étape, nous n'avons pas gagné pour l'instant!

Or, le gouvernement continue imperturbablement la politique maastrichienne, à la grande satisfaction du MEDEF. Les divergences actuelles sur les pourcentages du déficit public, pour non négligeables qu'ils soient, ne nous feront pas oublier la prochaine grande offensive sur l'assurance maladie, la représentativité syndicale et la négociation collective, la poursuite de la politique de décentralisation, de régionalisation, le démantèlement, progressif mais continu, de l'École Publique Laïque. A ce propos, j'ai été particulièrement choqué et peiné à la lecture du tract de mes amis de l'E.A.D.S.-Sogerma du 10 juin 2003.

Voici donc quelques réflexions. Tu voudras bien m'excuser de la longueur de cette lettre, qui pourtant ne fait que résumer les questions essentielles que nous devons résoudre. C'est une contribution aux discussions que nos instances, nos assemblées générales, devraient avoir par rapport à la situation générale actuelle, dans laquelle il faut inclure, bien évidemment la préparation du Congrès Confédéral de février 2004.

Avec mes meilleures salutations syndicalistes.

Jo. SALAMERO

Adhérent à la section syndicale des pré-retraités et retraités
de l'Union Syndicale des Métaux (U.S.M.) F.O. Bordeaux.

P.S.: Bien entendu, lorsque des camarades me demandent mon opinion sur les événements actuels, je discute, j'échange des documents, et parmi eux, maintenant que tu l'as reçue, cette lettre.
